



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°135-2024

----

**OBJET :**

Modification de la  
délibération n°68-2024 du 11  
avril 2024 portant création  
d'emplois saisonniers pour la  
période estivale 2024

**VOTE :**

**POUR :**

**32** (30 « Pour Miramas » + 2  
« Miramas avec vous »)

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 013-211300637-20240624-135\_2024-DE



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

Séance du 24 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO  
Géraldine BUTI par Bernard GOUDILIERE  
Maryse RODDE par Christiane LEYDER  
Martine ARFI par Olivier JULIEN  
Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT  
Margarita ACKE MELO par Monique TRINQUET  
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents : Madame et Monsieur,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI

**Siège vacant : Monsieur,**

Nicolas Franck CHALENDAR Conseiller démissionnaire à partir du 18/06/2024 à 20h13, procédure de remplacement en cours.

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Modification de la délibération n°68-2024 du 11 avril 2024 portant création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2024

Suite à un accroissement d'activité, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'emplois saisonniers complémentaires à la liste établie par délibération n°68-2024 du 11 avril 2024

Il convient donc de rajouter 4 recrutements de saisonniers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2024 répartis comme suit :

**Direction de l'évènementiel :**

- 4 emplois d'adjoints techniques rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints techniques pour participer à la mise en place des manifestations couvertes par le service évènementiel et dont le planning horaire sera fonction des dates des événements.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de modifier la délibération n°68-2024 du 11 avril 2024 en augmentant le nombre d'emplois conformément aux dispositions ci-dessus ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°68-2024 du 11 avril 2024, portant création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2024, conformément aux dispositions contenues dans le corps de la délibération.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 28/06/2024

**Le Maire  
Conseiller métropolitain  
Acte signé le 25 juin 2024  
Frédéric VIGOUROUX**